

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 10-Oct.-2017

Date de révision 10-Oct.-2017

Numéro de révision 1

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Pyrosate® Positive Product Control (PPC)

Synonymes Pyrosate® Positive Product Control (PPC)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Temoïn de produit positif pour détection d'endotoxines

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur	Fournisseur
Associates of Cape Cod International Deacon Park, Moorgate Road Knowsley, Liverpool, UK, L33 7RX TEL: (++44) 151 547 7444	Associates of Cape Cod, Inc 124 Bernard E St Jean Dr E Falmouth, MA 02536 TEL: 508-540-3444

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

Adresse e-mail Pas d'information disponible.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence CHEMTREC : +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)
+1-800-424-9300 (AMÉRIQUE DU NORD)

Europe	112
--------	-----

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Mention d'avertissement aucun(e)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en	Classification de	No REACH.
				substance SGH - L'Union Européenne	
Peg-10	-	25322-68-3	90.5-90.9		donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
--------------------------	---------------------------------

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Aucun en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom Chimique Peg-10 25322-68-3	Union Européenne	L'Autriche STEL: 4000 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³	Belgique	Chypre	Le Danemark TWA: 1000 mg/m ³
Nom Chimique Peg-10 25322-68-3	La Finlande	La France	L'Allemagne TWA: 1000 mg/m ³ Ceiling / Peak: 8000 mg/m ³ Repr*	Gibraltar	Greece
Nom Chimique Peg-10 25322-68-3		La Suisse TWA: 1000 mg/m ³	Suède		Le Royaume Uni

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation
Équipement de protection individuelle	Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	vêtements étanches.
Protection des mains	Gants imperméables.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Pas d'information disponible

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide (sous pression)	Aspect	Blanc à blanc cassé
Odeur	Pas d'information disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point/intervalle d'ébullition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Pression de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Hydrosolubilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Pas d'information disponible
--	------------------------------

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Informations sur le produit****Inhalation**

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Contact avec les yeux

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Contact avec la peau

Aucun effet connu d'après les informations disponibles.

Ingestion

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Toxicité aiguë

9.14 % du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document du SGH :

DL50 oral 99,999.00 mg/kg

DL50 dermal 22,024.00 mg/kg

gaz 99,999.00 mg/L

poussières/brouillard 99,999.00 mg/L

Vapeur 99,999.00 mg/L

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Peg-10	= 22 g/kg (Rat) = 28 g/kg (Rat)	> 20 mL/kg (Rabbit) > 20 g/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

effets mutagènes

Pas d'information disponible.

effets cancérogènes

Ne contient aucun composant répertorié comme cancérogène à une teneur supérieure aux quantités à déclarer.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité pour le développement

Pas d'information disponible.

Toxicité systémique spécifique pour Pas d'information disponible.**certains organes cibles (exposition****unique)****Toxicité systémique spécifique pour** Pas d'information disponible.**certains organes cibles (exposition répétée)****Danger en cas d'aspiration**

Pas d'information disponible.

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Peg-10		LC50 24 h: > 5000 mg/L (Carassius auratus)	EC50 = 100000 mg/L 15 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à toutes les réglementations européennes et locales. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible

RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

ICAO

14.1. Numéro ONU non réglementé.
 14.2. Nom d'expédition des Nations unies non réglementé.
 14.3. Classe de danger non réglementé.
 14.4. Groupe d'emballage
 Description Non applicable
 14.5. Danger pour l'environnement Aucun(e)
 14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU non réglementé.
 14.2. Nom d'expédition non réglementé.
 14.3. Classe de danger non réglementé.
 14.4. Groupe d'emballage
 Description Non applicable
 14.5. Danger pour l'environnement Aucun(e)
 14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Inventaires internationales

TSCA	Exempt
EINECS/ELINCS	-
DSL/NDSL	Exempt
PICCS	-
ENCS	-
La Chine	-
AICS	-
KECL	-

Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)
 EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
 PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
 IECS - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques
 KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16. Autres informations

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission	10-oct.-2017
Date de révision	10-oct.-2017
Révision	Non applicable.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité